

201	15/06/2020	BE 0474.912.493	21	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20169.00169	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **DYNAMO INTERNATIONAL**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue de l'Etoile

N°: 22

Boîte:

Code postal: 1180

Commune: Uccle

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0474912493

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

28-03-2001

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

11-06-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

FOREST Mathieu

Rue des Pralets 241

01210 Ornex

FRANCE

Début de mandat: 16-05-2017

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

SCHILTZ Bertrand

Ter Wilgen 4

1932 Sint-Stevens-Woluwe

BELGIQUE

Début de mandat: 03-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

PISSOORT Chantal

Rue Longue 96

1620 Drogenbos

BELGIQUE
Début de mandat: 02-06-2016 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

CARSIN Bertrand
Avenue Isidore Gérard 27/a
1160 Auderghem
BELGIQUE
Début de mandat: 03-06-2015 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

RYCKMANS Mouhad
rue de Larmont 18
5377 Noiseux
BELGIQUE
Début de mandat: 06-06-2019 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

REGHIF Mouhad
Rue de la Vallée 12
1050 Ixelles
BELGIQUE
Début de mandat: 03-06-2015 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

D'HONT Marc
Frankveld 4
1620 Drogenbos
BELGIQUE
Début de mandat: 03-06-2015 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

DELHEZ Pierre
Rue de la Grande Ile 15
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat: 16-05-2013 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

MISRA Aron
avenue Lord Unbridge 43
1410 Waterloo
BELGIQUE
Début de mandat: 06-06-2019 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

MANDIAUX Arielle
Rue de la Bergerie 24
7100 La Louvière
BELGIQUE
Début de mandat: 16-06-2013 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

SFORZIN Ines
de la Réforme 74/8
1083 Ganshoren
BELGIQUE
Début de mandat: 06-06-2019 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

MORADIELLOS Francisco

Chemin du Gibet 13
1430 Rebecq-Rognon
BELGIQUE

Début de mandat: 16-05-2013

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

SOW Moussa

ADE BP
61 Rufisque
SENEGAL

Début de mandat: 16-05-2013

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

TRAN Quoc-Duy

Avenue du Directoire 57
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 16-05-2013

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

VERSTRAETEN Claudine

Avenue de Beersel 41
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2016

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

FRANCO Amélie

avenue de la Brême 14
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2019

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

LACHARITE Francis

Chemin Hemming 1310
286 JBS Drummondville
CANADA

Début de mandat: 06-06-2019

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

ABOU Messaoud

Chaussée de Neerstalle 155
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2019

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

BEGHIN Juliette

carré Stevens 25
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2019

Fin de mandat: 06-06-2022

Administrateur

VAN DEN BRIL Pierre

avenue d'Argenteuil 47

1410 Waterloo
BELGIQUE
Début de mandat: 06-06-2019 Fin de mandat: 06-06-2022 Administrateur

CHEBCHOUBI Hadile

Isaac 13
6000 Charleroi
BELGIQUE
Début de mandat: 02-06-2016 Fin de mandat: 06-06-2019 Administrateur

DOR Morgane

Veldkerstraat 9
1930 Zaventem
BELGIQUE
Début de mandat: 02-06-2016 Fin de mandat: 06-06-2019 Administrateur

LE THY THU Tuy

Ba Hom Quartier 13 district 6 -/
Ho Chi Minh Ville
VIET NAM
Début de mandat: 02-06-2016 Fin de mandat: 06-06-2019 Administrateur

MARTIN PEREZ GARCIA Juan

Av Mexico Coyocan , col Genral Pedro Ma, Anaya D 350
03340 Benito Juarez Mexico
MEXIQUE
Début de mandat: 02-06-2016 Fin de mandat: 06-06-2019 Administrateur

MOKHTARI Soumia

Rue du Progrès 411
1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat: 02-06-2016 Fin de mandat: 06-06-2019 Administrateur

PREAT Ivan

de l'Association 44
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat: 02-06-2016 Fin de mandat: 06-06-2019 Administrateur

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0474912493		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	62.870	53.150
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	62.870	45.512
Terrains et constructions		22	8.774	9.228
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	8.774	9.228
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	30.080	34.199
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	30.080	34.199
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	24.016	2.084
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	24.016	2.084
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		7.638
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	331.713	365.931
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	158.002	175.261
Créances commerciales		40	11.920	9.928
Autres créances		41	146.082	165.332
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	152.394	185.463
Comptes de régularisation		490/1	21.317	5.207
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	394.583	419.081

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	129.992	156.238
Patrimoine de départ		10	50.000	50.000
Moyens permanents		100		
		101	50.000	50.000
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	34.548	34.548
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		14	45.444	71.691
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	264.591	262.843
Dettes à plus d'un an	5.4	17	12.647	16.617
Dettes financières		170/4	12.647	16.617
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	12.647	16.617
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	158.685	152.038
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.970	3.853
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	10.484	13.239
Fournisseurs		440/4	10.484	13.239
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	115.387	102.862
Impôts		450/3	20.260	24.651
Rémunérations et charges sociales		454/9	95.127	78.210
Dettes diverses		48	28.844	32.084
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	28.844	32.084
Comptes de régularisation		492/3	93.259	94.188
TOTAL DU PASSIF		10/49	394.583	419.081

N°	BE0474912493	A-asbl 3
----	--------------	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	803.451	850.173
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	815.880	823.545
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	13.259	7.080
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		3.126
Autres charges d'exploitation		640/8	573	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-26.263	16.421
Produits financiers	5.5	75	110	246
Charges financières	5.5	65	4.969	5.209
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-31.122	11.458
Produits exceptionnels		76	4.898	
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-26.247	11.399

N°	BE0474912493	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	45.444	71.691
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-26.247	11.399
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	71.691	60.292
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	45.444	71.691

N°	BE0474912493	A-asbl 5.1.2
----	--------------	--------------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	206.102
8169	30.618	
8179	34.172	
8189		
8199	202.548	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	160.590
8279	13.259	
8289		
8299		
8309	34.172	
8319		
8329	139.678	
22/27	62.870	
8349	62.870	

N°	BE0474912493	A-asbl 5.1.3
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	7.638
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	7.638	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395		
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28		

N°	BE0474912493	A-asbl 5.4
----	--------------	------------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	3.970
8912	12.647
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	
9072	
9076	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTE GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

DETTE FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

N°	BE0474912493	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	14	14

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	13,6	13,7
------	------	------

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	20.420	23.556
------	--------	--------

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	589.125	592.812
-----	---------	---------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	182.288	174.082
-----	---------	---------

Primes patronales pour assurances extralégales

622		
-----	--	--

Autres frais de personnel

623	44.468	56.651
-----	--------	--------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503		
------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653		
-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)

(+)/(-)

656		
-----	--	--

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires du commissaire 3.025,00 € TVAC

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE0474912493	A-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 31902

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	13,2	0,6	13,6	ETP	13,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	19.690	730	20.420	T	23.556 T
Frais de personnel	102	786.729	29.152	815.880	T	823.545 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	12	2	13,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	12	1	12,8
Contrat à durée déterminée	111		1	0,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	5		5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	7	2	8,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212	6	1	6,8
de niveau universitaire	1213		1	0,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	11	2	12,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE0474912493		A-asbl 6
----	--------------	--	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	2	3,3
305	4		4

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE0474912493	A-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION.

I. Principes généraux.

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'article 9 § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultat n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : néant

II. Règles particulières.

Frais d'établissement : /

Immobilisations incorporelles : /

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs, à l'exclusion de ceux détenus en location financements Méthode

L (linéaire)

D (dégressive)

A (autres) Base

NR (non réévaluée)

R (réévaluée) Principal

Min-Max Frais accessoires

Min-Max

1. Frais d'établissement

2. Immobilisations incorporelles

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux L NR 3% -3%

4. Installations, machines et outillage L. NR. 5% - 20%

5. Matériel roulant L NR 20% - 20%

6. Matériel de bureau et mobilier L NR 33% - 33%

7. Mobilier: 25%-33%

Actifs, détenus en location-financement Méthode

L (linéaire)

D (dégressive)

A (autres) Base

NR (non réévaluée)

R (réévaluée) Principal

Min-Max Frais accessoires

Min-Max

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux

4. Installations, machines et outillage

5. Matériel roulant

6. Matériel de bureau et mobilier

Immobilisations financières : /

Stocks : /

Créances :

Au cours de l'année, la méthode de prise en résultat des subsides a été modifiée.

Depuis le 1er janvier 2008, ils sont répartis en deux, selon qu'il s'agit de subsides acquis, qui nous sont alloués pour un montant définitif, ou de subsides variables, qui nous sont alloués mais qui, s'ils ne sont pas utilisés en totalité, devront être remboursés, pour le solde, à l'organisme qui nous les a payés.

Les subsides acquis sont pris en résultat au prorata temporis, tandis que les subsides variables sont pris en résultat au même rythme que les dépenses qui y sont liées

Dettes :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productive d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Devises : Pour le projet en République Démocratique du Congo, le taux de change est fixé par la banque mensuellement.

Pour le projet au Vietnam, le taux de change est établi en référence aux taux de change de la Banque d'Etat du Vietnam à la période de transfert.

Le covid 19 n'aura pas d'impact sur la trésorerie future de l'association.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASBL DYNAMO INTERNATIONAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL DYNAMO INTERNATIONAL ASBL (l'« Association »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres le 16 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 394.582,86 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de 26.246,54 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation concernant le virus Covid-19

Nous attirons l'attention sur l'annexe des comptes annuels où les conséquences de la crise du COVID-19 sur les opérations et la situation financière de l'Association sont décrites. Cette observation ne modifie pas notre opinion.

Responsabilités du organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but

lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, du Code des sociétés et des associations à partir du 1er janvier 2020, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une discordance significative par rapport aux comptes annuels ou une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 8 juin 2020

Jean-Michel Haegeman
Commissaire